

CONFÉRENCE DES PARTIES CHARGÉE
DE L'EXAMEN DE LA CONVENTION
SUR L'INTERDICTION DE LA MISE
AU POINT, DE LA FABRICATION
ET DU STOCKAGE DES ARMES
BACTÉRIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)
OU A TOXINES ET SUR LEUR
DESTRUCTION

Distr.
GENERALE

BWC/CONF.I/SR.2
5 mars 1980

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2ème SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 4 mars 1980, à 16 heures

Président : M. VAERNØ (Norvège)

SOMMAIRE

Election des Vice-Présidents de la Conférence, du Président et du Vice-Président du Comité de rédaction et du Président et du Vice-Président de la Commission de vérification des pouvoirs (suite)

Pouvoirs des représentants à la Conférence (suite)

a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau E.6108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances de la Conférence seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture de la Conférence.

La séance est ouverte à 16 h 20.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DE LA CONFERENCE, DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT
DU COMITE DE REDACTION ET DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION DE
VERIFICATION DES POUVOIRS (point 6 de l'ordre du jour) (suite)

POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA CONFERENCE (point 7 de l'ordre du jour) (suite)

a) CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS (suite)

1. Le PRESIDENT annonce que les consultations officielles se poursuivent au sujet du point 6 de l'ordre du jour et qu'il faut encore un certain temps pour résoudre toutes les questions en suspens. Le Président procède lui-même à des consultations avec les Etats parties au sujet du point 7 a) de l'ordre du jour et il espère faire rapport à la Conférence en temps opportun. Il demande instamment aux groupes régionaux et à tous les Etats parties concernés d'accélérer les consultations officielles pour permettre au Bureau de commencer ses travaux le plus tôt possible.

La séance est levée à 16 h 25.

CONFÉRENCE DES PARTIES CHARGÉE
DE L'EXAMEN DE LA CONVENTION
SUR L'INTERDICTION DE LA MISE
AU POINT, DE LA FABRICATION
ET DU STOCKAGE DES ARMES
BACTÉRIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)
OU A TOXINES ET SUR LEUR
DESTRUCTION

Distr.
GENERALE
BWC/CONF.I/SR.10
14 mars 1980
Original : FRANCAIS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 10ème SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 12 mars 1980, à 10 h 30

Président : M. VAERNO (Norvège)

SOMMAIRE

- Election des Vice-Présidents de la Conférence, du Président et du Vice-Président du Comité de rédaction et du Président et du Vice-Président de la Commission de vérification des pouvoirs (suite)
- Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau E.6108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances de la Conférence seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture de la Conférence.

GE.80-60499

La séance est ouverte à 11 h 10.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DE LA CONFERENCE, DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT
DU COMITE DE REDACTION ET DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION
DE VERIFICATION DES POUVOIRS (point 6 de l'ordre du jour) (suite)

1. Le PRESIDENT propose, en vertu de l'article 3 du règlement intérieur, de nommer à la Commission de vérification des pouvoirs les cinq Etats parties ci-après : Belgique, Cuba, Iran, Suisse et Tunisie.

2. Il en est ainsi décidé.

ORGANISATION DES TRAVAUX

3. Le PRESIDENT rappelle qu'il avait d'abord été décidé que le Comité plénier ne serait composé que des Etats parties à la Convention, mais il croit comprendre que l'intention est d'autoriser aussi les Etats signataires à participer aux travaux du Comité plénier et, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Conférence souhaite qu'il en soit ainsi.

4. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 12.

CONFÉRENCE DES PARTIES CHARGÉE
DE L'EXAMEN DE LA CONVENTION
SUR L'INTERDICTION DE LA MISE
AU POINT, DE LA FABRICATION
ET DU STOCKAGE DES ARMES
BACTÉRIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)
OU A TOXINES ET SUR LEUR
DESTRUCTION

Distr.
GENERALE
BWC/CONF.I/SR.11
19 mars 1980
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 11ème SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 18 mars 1980, à 15 h 30.

Président : M. VAERNØ (Norvège)

SOMMAIRE

Examen du rapport du Comité plénier

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau E.6108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances de la Conférence seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture de la Conférence.

GE.80-60634

La séance est ouverte à 16 h 5.

EXAMEN DU RAPPORT DU COMITE PLENIER (BWC/CONF.I/7)

1. Le PRESIDENT invite la Conférence à examiner le rapport du Comité plénier (BWC/CONF.I/7).
2. M. VOUTOV (Bulgarie), Président du Comité plénier, présentant le rapport, dit que le Comité a joué un rôle essentiel pendant la Conférence. Il est réjouissant de constater que les représentants de presque tous les pays participants ont pris part aux discussions du Comité. Grâce à son programme assez souple, le Comité, de l'avis de M. Voutov, a effectué des travaux très utiles et s'est en grande partie acquitté du mandat qui lui a été confié, apportant ainsi une contribution constructive aux travaux de la Conférence qui restent à accomplir, et plus particulièrement à l'établissement du document final. M. Voutov remercie les membres du Comité des efforts qu'ils ont déployés et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve. Il remercie également le Secrétaire général de la Conférence et ses collaborateurs.
3. Le PRESIDENT, au nom de la Conférence, remercie le Comité plénier, et plus particulièrement son Président, de l'excellent travail accompli. Malgré les difficultés auxquelles il a dû faire face, le Comité, sous la direction de son Président, s'est fort bien acquitté de son mandat. Le Président suggère que la Conférence plénière prenne acte avec gratitude du rapport contenu dans le document BWC/CONF.I/7.
4. Il en est ainsi décidé.
5. Le PRESIDENT propose de donner pour instruction au Comité de rédaction, qui doit commencer ses travaux immédiatement après la fin de la séance, de tenir compte du rapport du Comité plénier, ainsi que des déclarations faites au cours de la discussion générale.
6. Les fonctions précises du Comité de rédaction sont énoncées à l'article 35 du règlement intérieur (BWC/CONF.I/2), mais le Président propose, vu le manque de temps, de prier également le Comité de rédaction d'établir le texte intégral du document final et de le soumettre à la Conférence plénière. Il espère que le Comité pourra conclure ses travaux dans les deux jours à venir, ce qui donnera le temps à la Conférence d'examiner et d'adopter le document final le vendredi 21 mars.
7. M. ENE (Roumanie) note que le rapport du Comité plénier présente en termes généraux les conclusions de la Conférence sur les questions de fond. Il souscrit à la suggestion du Président tendant à demander au Comité de rédaction de tenir compte de ce rapport et d'établir le document final, mais il relève qu'en vertu de l'article 35 du règlement intérieur, les fonctions du Comité de rédaction sont d'ordre strictement rédactionnel. De plus, l'article 35 ne précise pas très clairement quelle est la situation des délégations non représentées au Bureau qui souhaiteraient participer aux travaux du Comité de rédaction.
8. Le PRESIDENT dit que sa proposition revient en pratique à interpréter l'article 35 dans un sens assez libéral.

9. M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques), après avoir remercié le Président du Comité plénier de la compétence dont il a fait preuve en dirigeant les travaux du Comité, souscrit aux propositions de procédure du Président. Il espère que le Comité de rédaction mettra tout en oeuvre pour terminer ses travaux, le jeudi 20 mars au plus tard, car de nombreuses délégations, dont la sienne, devront consulter leur gouvernement avant d'approuver le document final. L'expérience des pourparlers antérieurs en matière de limitation des armements donne à penser que le problème du temps disponible a tendance à se poser dans les situations de ce genre.

10. Le PRESIDENT assure les participants qu'un projet de document final sera mis au point d'ici au jeudi 20 mars. S'il n'y a pas d'autres observations, il considérera que la procédure qu'il a esquissée est acceptable.

11. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 20.